

Le P'tit Castel

Journal de Châteauneuf



N° 26 / Octobre - Novembre - Décembre 2021



Châteauneuf

Solidarité & vitalité

Bain des Dames

Des attractions et des services nouveaux

Tir à l'arc, espace de bivouac et aire de camping-cars, aménagement coin repas et barbecue.

Culture

Une saison bien remplie

Une programmation éclectique très appréciée du public qui repose sur l'investissement exceptionnel des services techniques.

CMJ

Le Castel Parcours & de nouvelles élections

Fusion de l'ancien projet Terra Aventura avec le projet patrimonial municipal. Des élections le 15 octobre pour une nouvelle équipe de jeunes.

Urbanisme

Projet de logements à loyers modérés

Une volonté de transparence pour un centre-ville plus solidaire et dynamique. Suivez les étapes prévisionnelles dans ce numéro.

Comités de quartier

Une participation active

Investissez-vous dans les comités de quartier ! C'est en participant et en ciblant vos demandes que la municipalité pourra intervenir le plus efficacement et trouver les solutions adaptées.

Maison Pluridisciplinaire de Santé

Une réalisation nécessaire

Début des travaux 2021. Un moyen très attendu pour lutter contre la désertification médicale du territoire.

Écoles

Rafraîchissement des écoles maternelle et élémentaire

Des sanitaires et des stores multicolores pour nos tout petits. Entretien avec la nouvelle directrice Camille Chardon.

Sommaire

Édito	p.2
L'accès aux services de la mairie	p.2
Calitom	p.2
Délibérations	p.3
Mot sur une Castelnoise centenaire	p.4
Des nouveautés au Bain des Dames	p.4
Magna carta	p.4
Le forum des associations	p.4
Une saison festive	p.5
Les nouvelles installées	p.6
Conseil Municipal des Jeunes....	p.6
Mot de l'opposition	p.6
Projet logements sociaux	p.7
Les nouvelles de vos comités de quartier	p.7
Maison de Santé Pluridisciplinaire.....	p.8
Côté écoles	p.8
Entretien avec Camille Chardon	p.8

Édito

Liberté et solidarité

Chers Castelnoviens,
chères Castelnoviennes,

Pour cette rentrée, ces mots ont une résonance bien particulière.

Le mot liberté a été utilisé et malmené à propos du vaccin anti-COVID. Faut-il parler d'atteinte aux libertés lorsque les autorités scientifiques de haut rang nous disent que cette vaccination est indiscutable pour la santé publique et que cet acte individuel a un intérêt concernant la collectivité ? Certains vaccins sont obligatoires pour voyager, ils le sont également pour exercer certaines professions et personne n'y trouve rien à redire. Ce vaccin anti-COVID est fortement conseillé pour tous et le refus pour les soignants de se faire vacciner aura des conséquences économiques pour eux, que l'on peut regretter.

Alors comment se fait-il que le débat actuel sur ce nouveau vaccin atteint un tel niveau de tension et

de violence ? Les réseaux sociaux et les complotistes n'aident pas les scientifiques et les professionnels de santé sérieux, dans l'état actuel de leurs connaissances, à transmettre la bonne information aux citoyens, et je trouve cela dommage.

« Oui, l'intérêt général au-dessus de nos intérêts particuliers » écrit Jean Glavany, avec des droits et des devoirs sans que nos libertés soient bafouées pour autant, me semble-t-il.

Ce débat doit retrouver une certaine sérénité, dans l'intérêt de tous.

Et il est également question de solidarité quand la commune de Châteauneuf a décidé de la construction de logements à loyers modérés, nommés logements sociaux, sur son territoire. Il s'agit pour la mairie d'une obligation légale imposée par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain sous

peine de sanctions financières. Le Champ de Foire est le seul foncier communal rapidement utilisable pour un tel projet, faisant partie de l'Opération de Revitalisation du Territoire, annoncé lors des vœux 2020 inscrit dans notre programme électoral 2020 et voté à l'unanimité en conseil municipal. Le projet architectural peut être débattu, notamment avec les riverains, mais notre volonté est bien de pouvoir accueillir de nouveaux habitants. Cette mixité sociale va permettre à des personnes issues de milieux sociaux différents, d'âges différents, de se côtoyer, ou de cohabiter. Cet apport de population va permettre de renforcer le tissu économique du centre-bourg.

Bonne rentrée à tous et nous allons continuer à œuvrer pour qu'il fasse encore mieux vivre à Châteauneuf...sans le COVID !

JL Lévesque

L'accès aux services de la mairie dans la situation sanitaire actuelle

Dans le cadre de la crise sanitaire relative au COVID 19, les protocoles d'accès aux services de la mairie sont les suivants :

- Seuls les usagers de la galerie municipale sont concernés par la présentation obligatoire du pass sanitaire à l'agent communal ;
- Pour les usagers accédant à la mairie, ils doivent porter leurs masques et respecter les règles de distanciation physique. Du gel hydroalcoolique est à leur disposition à l'entrée ;

● En ce qui concerne les associations utilisatrices de salles communales, il leur appartient de mettre en place le protocole adapté en fonction de leur activité et du classement de l'ERP (Établissement Recevant du Public). Au moment de la réservation de la salle, l'association s'engage par écrit à respecter le protocole sanitaire et à vérifier le pass sanitaire le cas échéant (formulaire fourni par les services).



Calitom Service public des déchets

Attention aux indésirables dans les sacs jaunes !

Cartons de déménagement, de livraison, câbles électriques, bâches en plastique... Tous ces déchets, trouvés dans les sacs jaunes, posent problème en centre de tri !

• Les cartons se recyclent, mais compte tenu de leur taille, les gros cartons doivent être apportés en déchèterie dans la benne carton. Dans les sacs jaunes doivent être mis exclusivement : les cartonnets d'emballage des yaourts, des plats préparés..., les petits cartons d'emballage type paquet de céréales, de pâtes... ou encore les paquets de lessive...

• Les câbles électriques usagés ne peuvent être recyclés en centre de tri et engendrent des pannes techniques sur les chaînes de tri. Apportez-les en déchèterie.

Une filière spéciale permet de les valoriser en les recyclant. La gaine plastique sera séparée des éléments métalliques (plomb, étain, aluminium, fer, zinc...) et chacun des matériaux pourra ainsi être réutilisé.

• Quant aux bâches en plastique, qu'elles soient vertes, blanches, ou bleues, elles sont à déposer en déchèterie exclusivement !

Pour rappel, seuls les emballages et les papiers vont dans le sac jaune !

Des aides financières pour faire évoluer nos pratiques

Pour encourager les Charentais à intégrer de nouvelles pratiques dans leur quotidien en vue de réduire leurs déchets, sans que cela représente un frein financier, le programme d'actions départemental « J'agis pour réduire » apporte son soutien à l'acquisition de certains produits ou installations durables.

Que ce soit à l'attention des particuliers, des structures, des associations..., différentes subventions à l'achat existent.

• L'achat ou la location de changes lavables pour les bébés y compris pour une formule test d'un mois si vous hésitez à vous lancer.

• L'achat de poules ou de poulaillers pour réduire ses déchets de cuisine.

• L'achat de lingettes réutilisables pour le démaquillage, le change des bébés... par pack de 30 ou de 120 lingettes.

• L'achat de protections hygiéniques réutilisables, qu'il s'agisse de serviettes hygiéniques, culottes menstruelles lavables ou de coupes menstruelles. Vous êtes libres de choisir votre fournisseur et de faire vos achats sur internet.

Les emballages en verre se recyclent à l'infini



Délibérations

Conseils municipaux

Conseil municipal du 16 juin 2021

■ **Attribution de la délégation de service public pour la restauration estivale du Bain des Dames.** La gestion du service de restauration estivale sur la base de loisirs du Bain des Dames a été confiée à la société SAS BOUCARD sous forme de délégation de service public pour une durée de 3 ans avec renouvellement possible d'une année supplémentaire.

Conseil municipal du 28 avril 2021

■ **Implantation d'un jardin partagé sur un terrain communal.** Une politique de développement durable, qui a été récompensée par l'obtention du label « Terre Saine » avec 4 papillons, est menée depuis 2014 à Châteauneuf-sur-Charente. C'est dans ce cadre que le conseil municipal a approuvé l'implantation d'un jardin partagé sur le terrain communal situé sur les hauts de Fontaury. Sous la forme d'un verger, ce jardin aura pour destination première la production de fruits destinés à la consommation. Il s'agira également de créer un endroit pédagogique, d'accueil, d'échange et de convivialité pour les habitants de quartier. Les écoles et les associations locales seront associées à ce projet.

■ **Décision modificative n°2.**

■ **Appel à projet (AAP) « développer les jardins partagés et collectifs » dans le cadre du plan de relance - demande de subvention auprès de l'État.** Afin de concrétiser son projet de jardin partagé dont le montant prévisionnel s'élève à 10 000 €, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État à hauteur de 5 000 € et ce, dans le cadre du Plan de Relance.

■ **Subvention exceptionnelle pour l'association contact rural cinéma argence tardoire bonnieure - CRCATB.** Le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association CRCATB, ayant pour objet le développement du cinéma commercial en milieu rural, et leur permettre ainsi de reprendre leur activité et proposer des séances de cinéma sur le territoire.

■ **Subvention exceptionnelle pour l'école élémentaire Marcelle Nadaud - sortie vélo du 21 au 25 juin 2021.** Une subvention exceptionnelle de 10 € par élève, soit 480 €, a été attribuée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Marcelle Nadaud, pour l'organisation d'un séjour vélo du 21 au 25 juin 2021, auquel participent deux classes de CM2, ce qui représente 48 élèves.

■ **Remise gracieuse des loyers de l'espace économique et commercial pendant le troisième confinement.** La ville de Châteauneuf louant des locaux professionnels à des établissements rendus fragiles par les mesures d'urgence sanitaire dans le cadre du 3^{ème} confinement du 3 avril au 19 mai 2021, il a été convenu de les aider par la remise gracieuse de leurs loyers.

Cette mesure a été appliquée aux locataires ne pouvant pas assurer leur activité pour cause de fermeture imposée par l'État, lorsque ces locaux ont été inutilisés ou lorsque l'activité ne pouvait être assurée à distance. Cela correspond à une exonération d'un montant total de 480,35 € TTC pour 45 jours d'exonération.

■ **Commission d'indemnisation du préjudice économique subi par les entreprises économiques et commerciales du fait des travaux d'aménagement du bourg - extension du périmètre au secteur de la gare.** Le conseil municipal a approuvé l'extension du périmètre de la gêne occasionnelle du fait des travaux d'aménagement de bourg place de la Gare. Sur ce secteur, seuls les commerçants, entreprises économiques et commerciales dont le pas-de-porte y est situé et qui estiment avoir subi un préjudice économique du fait des travaux d'aménagement de bourg pourront solliciter la commission d'indemnisation.

■ **Création de deux emplois permanents au grade d'adjoint technique - catégorie C.**

■ **Création d'emplois saisonniers 2021** pour la surveillance de la baignade du Bain des Dames, du 1^{er} juillet au 31 août 2021, un titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA), et 4 emplois à temps complet aux services techniques pour la période du 28 juin au 15 septembre 2021.

Les délibérations sont à retrouver dans leur intégralité sur le site de Châteauneuf : www.chateauneufsurcharente.fr/seances-du-conseil-municipal

■ **Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal au CCAS.**

■ **Règlement intérieur accueil périscolaire - écoles maternelle Marie Curie et élémentaire Marcelle Nadaud** définissant les conditions et les modalités suivant lesquelles se déroule l'accueil périscolaire.

■ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte Marthe pour l'année scolaire 2020/2021.** Afin de mener à bien les objectifs de l'école privée Sainte Marthe, et conformément à la politique communale d'éducation, la commune de Châteauneuf-sur-Charente participe au fonctionnement de l'école privée Sainte Marthe sur la base du coût de fonctionnement pour le temps scolaire de ses écoles publiques.

Les effectifs des enfants castelnoviens inscrits à l'école privée Sainte Marthe pour l'année scolaire 2020-2021 ont été transmis par le Chef d'établissement de l'école ; ces effectifs étant de 28 enfants pour l'école élémentaire et de 10 enfants pour l'école maternelle, le montant de la participation communale 2020/2021 à l'école privée Sainte Marthe a été fixée à 20 263,32 €.

■ **Règlement intérieur site du Bain des Dames.**

■ **Département de la Charente : convention d'accueil et d'organisation pour le cinéma de plein air du 8 juillet.**

■ **ASSA 16 : signature d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours lors du concert et du feu d'artifice du 14 Juillet.**

■ **Convention marchés producteurs 2021.** Le marché des producteurs de pays, qui privilégie le contact direct entre producteurs et consommateurs et valorise aussi l'authenticité des produits préparés à partir des savoir-faire traditionnels de chaque « pays » s'est déroulé le vendredi 20 août 2021 sur le site du Bain des Dames.

Comme l'année dernière, le partenariat entre Châteauneuf-sur-Charente et la Chambre d'Agriculture de la Charente a pris la forme d'une convention de prestations signée par monsieur le Maire sur autorisation du conseil municipal.

■ **Trott in Charente : occupation temporaire du domaine au Bain des Dames.** Le conseil municipal a décidé d'accepter la demande d'occupation du domaine public de l'EURL Trott in Charente pour la location de trottinettes électriques tout terrain sur le site du Bain des Dames, du 1^{er} juillet au 31 août 2021 de 10 heures à 20 heures.

Le tarif a été fixé à 20 € par mois, selon la délibération n° 2016-60 du 11 mai 2016.

■ **Avis sur le projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque.** La société Sol'r parc Charente a pour projet la construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge communale ainsi que sur des parcelles appartenant aux établissements Garandeau arrivant en fin d'exploitation (Champ de Fontaury).

Ce projet de construction et d'exploitation sera composé de 27 990 modules d'une puissance unitaire de 400Wc, de 4 postes de transformation et d'un poste de livraison sur une surface totale clôturée de 103 050 m².

Considérant l'avis de l'autorité environnementale MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) en date du 09 février 2021, le conseil municipal, a émis un avis favorable au projet de création d'une centrale solaire photovoltaïque.

Conseil municipal du 07 juillet 2021

■ **Remplacement d'un conseiller municipal suite à démission.** Suite à la démission du conseil municipal de M. Christophe Nanglard, le conseil municipal a pris acte de l'installation de Mme Sophie Butet en qualité de conseillère municipale et de la modification du tableau du conseil.

■ **Aménagement de bourg : remplacement de 3 candélabres du giratoire, bd de la République - bd gambetta.** Considérant la nécessité de procéder au remplacement de 3 candélabres au giratoire bd de la République - bd Gambetta, le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire à signer les documents relatifs au versement d'un fonds de concours au SDEG dont la somme maximale sera de 4 042,67 € TTC. En effet, ces travaux, s'élevant à 8 017,70 € TTC, sont pris en charge par le SDEG.

■ **Cession place du Champ de Foire - retrait de la délibération en date du 24 mars 2021.** Le conseil municipal a décidé de retirer la délibération N°2021-37 en date du 24 mars 2021 portant sur la cession de la place du Champ de Foire. La cession interviendra après réception de l'avis des Domaines et à la fin de la procédure de déclassement. Pour rappel, cette

parcelle est destinée à la construction de logements sociaux.

■ **Tarifification 2021-2022 cantine et accueil périscolaire.** CANTINE : Enfants domiciliés à Châteauneuf et enfants castelnoviens dont accord de participation de la commune de résidence (Birac et Graves-Saint-Amant) - 2,55 €, Enfants non domiciliés à Châteauneuf - 3,35 €, Enfants ULIS, quelle que soit la commune - 2,55 €, Adultes - 4,30 €. GARDERIE : Garderie du matin - 1,05 €, Garderie du soir : première heure jusqu'à 17h30 - 1,05 €, Garderie du soir : à partir de 17h30 jusqu'à la fermeture - 1,05 €, Après fermeture : retard inférieur à 30 minutes - 8,73 €, Après fermeture : retard supérieur à 30 minutes - 17,46 €.

■ **Station sport nature - demande de financement auprès du Département pour l'implantation d'un accroparc et la dépose d'un silo.** Le conseil municipal a décidé d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du département de la Charente dans le cadre de la Station sport nature pour l'implantation d'un accroparc sur le site du Bain des Dames et la dépose d'un silo sur le site de la Font-qui-Pisse. Le montant de ce projet s'élève à 21 000 € TTC pour une subvention escomptée à 50% du montant HT.

■ **Redevance d'occupation du domaine public.** Toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.

Le conseil municipal a décidé d'appliquer un maintien des tarifs d'occupation du domaine public comme suit :

• Foires et marchés : Tarifs par mètre linéaire - 0,80 €, Camion magasin par jour - 5 €/m ;

• Terrasses et étalages : Permanent (par m² et par an) - 15,00 €, Saisonnier (par m² et par mois) - 1,00 € ;

• Occupations diverses : Cirque, fête et attractions, spectacles extérieurs - Forfait de 20 €.

■ **Bâtiment Descoffre - fixation de la durée d'amortissement.** Les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les immobilisations corporelles ou incorporelles, dépenses obligatoires à inscrire dans le budget de la collectivité.

Le conseil municipal a décidé de fixer la durée d'amortissement du bâtiment Descoffre à 25 ans.

■ **Budget Cœur de Pays et budget communal - admissions en non-valeur.** Suite à la demande de la Direction Générale des Finances Publiques de Jarnac d'admission en non-valeur de dettes contractées par des redevables envers la collectivité, le conseil municipal a décidé de les effacer. Il s'agit :

• de loyers 2019 et 2020 d'un montant de 40,09 € pour le budget Cœur de Pays ;

• de dettes de cantines et de garderies de 2011 à 2019, pour un montant de 11 535 € sur le budget communal.

■ **Redevance d'occupation du domaine public - gaz 2021.** Le conseil municipal a décidé de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour le gaz à 994 € pour l'exercice 2021.

■ **Tableau annexe à la délibération n° 2020-45 du conseil municipal du 10 juin 2020.** Le conseil municipal a décidé d'annexer le tableau à la délibération n° 2020-45 du 10 juin 2020 fixant les indemnités des élus à 1 605,54 € pour le Maire ; 574,85 € pour les Maires-adjoints et 233,36 € bruts mensuels pour les conseillers délégués.

■ **Tarifification des manifestations culturelles - fête du pineau.** Le prix de l'assiette et le verre de pineau de dégustation pour la Fête du pineau qui s'est déroulée le 28 août 2021 a été fixée à 5 €.

■ **Actualisation du diagnostic de l'absidiole et du croisillon sud de l'église Saint-Pierre - demande de financement auprès de l'État.** La commune envisage la restauration de l'absidiole et du transept sud de l'église Saint-Pierre. Pour ce faire, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle-Aquitaine a sollicité la réalisation préalable de la mise à jour de l'étude de diagnostic faite en 2010 d'un montant de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC.

Dans ce cadre, le Maire a été autorisé à solliciter une subvention de 1 625 € auprès de l'État.

■ **Modification des temps de travail - suppression et création d'emplois suite à la réorganisation des temps scolaires.**

■ **Avancement de grades 2021 - création d'emplois.**

■ **Modalités d'attribution de l'avantage en nature nourriture au personnel municipal.** Les avantages en nature nourriture ont été attribués au personnel des écoles et à l'ensemble du personnel des services de la collectivité, les jours de scolarité et pour un tarif de 1.50 € le repas.

Mot sur une Castelnovienne centenaire



Le 14 août 2021 Marie-Jeanne Caille, que ses proches aiment bien appeler Jeannette, a eu 100 ans.

100 ans d'une vie bien remplie, au côté de René son mari depuis 1943. Ils ont déménagé au gré des

mutations de René, ingénieur aux Charbonnages de France, pour s'installer définitivement à Châteauneuf en 1978. René sera maire de Châteauneuf de 1989 à 1995, un maire apprécié, au service de tous.

Claude, Jeanne et Henri sont nés de leur union. Jeannette est grand-mère 7 fois et 10 fois arrière-grand-mère.

Jeannette fait partie du patrimoine affectif de la rue du Temple. Toujours coquette, toujours souriante, toujours aidante, elle est appréciée de tous, ce qui lui permet de compter sur la complaisance et l'aide de ses plus proches voisins.

Je connais Jeannette et René depuis des décennies. Nous avons été très proches. J'étais leur médecin. Je garde une affection profonde pour la délicieuse Jeannette.

JL Lévesque

Des nouveautés au Bain des Dames

Cette année, la municipalité a poursuivi l'aménagement et l'amélioration du site du Bain des Dames.

C'est ainsi qu'ont vu le jour :

- Un espace de bivouac à l'intention des cyclotouristes qui sont de plus en plus nombreux à emprunter la flow vélo. Cet espace leur permet de profiter d'une halte dans un cadre fort agréable, avant de reprendre la route, à la fraîche, le lendemain.
- Un espace spécialement délimité et dédié aux camping-cars qui profitent ainsi de 2 à 3 nuitées dans cet emplacement mis gracieusement à leur disposition.
- Un barbecue équipé de grilles qui permet à tout un chacun de préparer de délicieuses grillades dans un endroit spécialement aménagé à cet effet, et de les déguster sur la table installée à proximité.

- Un espace totalement équipé pour l'initiation au tir à l'arc pour lequel la mairie a investi dans la construction de cibles, dans l'acquisition du matériel indispensable afin de pratiquer cette activité (arcs, flèches, carquois, protections diverses).

Toutes ces nouvelles installations ont rencontré un vif succès, pour les cyclotouristes qui ont particulièrement apprécié cette initiative, les camping-caristes qui ont été nombreux à marquer une halte, les vacanciers qui ont su utiliser le barbecue tout en respectant l'espace mis à leur disposition, ou encore les quelques 180 personnes qui ont pu découvrir le tir à l'arc, grâce à la compétence et la gentillesse de Didier Letzelter, néo-castelnovien diplômé pour l'initiation du tir à l'arc. Ce dernier a accepté d'animer bénévolement cette activité à raison de 2 après-midi par semaine durant tout le mois d'août ; qu'il en soit grandement remercié.

Patrice Fréon



Magna carta Allier curiosité et fraternité

L'association Magna carta a élaboré le projet Découverte + au service de la ville et du canton de Châteauneuf. L'objectif est de permettre à tout adulte désireux de se rattraper en culture générale (français, histoire, arts, droit, informatique...).

En coopération avec les élus, elle recrute à la fois :

- Des formateurs bénévoles mono ou polyvalents, des personnes ayant le goût d'accompagner des étudiants ;
- Des candidats à la (re)découverte qui, pleins de curiosité, veulent se sentir davantage en phase.

À la rentrée de novembre 2021, les partants se réuniront pour établir le cadre légal et commencer les séances. Le comité de pilotage Magna carta vérifiera la fidélité au projet.

Il n'y a pas d'âge pour passer du concret aux savoirs et retour !

Que vous souhaitiez obtenir plus d'informations ou candidater, prenez contact avec :

Marie-Hélène Aubineau
mh.aubineau@chateauneuf16120.fr

ou par courrier postal à:
Projet 'Découverte +',
Mairie, Place de la Liberté
16120 Châteauneuf.

Le Forum des associations Une manifestation réussie



Le forum s'est déroulé le 4 septembre dans un climat serein voire familial. Près de 400 personnes se sont mobilisées: parents, enfants, et 21 exposants.

Ce rendez-vous annuel a permis de finaliser de nombreuses inscriptions auprès des clubs et associations. En fin de matinée, la venue de Jean-Louis Lévesque, maire de la commune, accompagné de Sandra Marsaud, députée, et de sa collaboratrice ainsi que Aurélie Malivert, Directrice Générale des Services à la mairie de Châteauneuf a été un moment de partage particulièrement apprécié par les exposants.

Un grand merci aux organisateurs : Patrice Fréon, délégué aux associations et équipements sportifs, mais également les services techniques et le comité des fêtes du Plaineau.

Marie-Annick Chevalier

Opération Embellissement pied de mur

La municipalité offre des graines pour fleurir vos pas-de-porte.

Un comité de quartier sera choisi chaque année pour bénéficier de la distribution de graines qui se fera lors de ses réunions. L'année suivante, un autre comité de quartier sera élu.

Nous vous rappelons que l'entretien devant votre propriété est de votre responsabilité.

Nous vous remercions pour ce geste citoyen.

Club des personnes âgées

Le club des personnes âgées reprend le premier octobre, les mercredis après-midi de 14h00 à 18h00 avec des activités jeux (belote, etc.).

Salle de l'ADMR, rue Alfred de Vigny.

Pass sanitaire obligatoire.

Cimetières

Entretien

L'entretien de nos 2 cimetières, Saint-Pierre et Fontauray et l'agrandissement de ce dernier mobilise le service Espaces Verts qui assure la tonte et le nettoyage.

L'été 2021 particulièrement humide a accentué la pousse de graminées et différentes herbes résistantes de manière importante et de fait, a augmenté les interventions de la part de nos agents. Et malgré ces efforts redoublés, le visuel global du cimetière, avec des concessions parfois laissées à l'abandon, donne une impression anarchique de l'endroit.

C'est pourquoi il nous a semblé important de rappeler que nos règlements intérieurs stipulent (Article 23 du cimetière Saint-Pierre et Article 28 du cimetière Fontauray - Droits et obligations du concessionnaire) que : « les terrains seront entretenus en bon état de propreté par les concessionnaires et les ouvrages en bon état de conservation et de solidité ».

Nos agents ne sont donc pas autorisés à intervenir sur ces espaces privés. En effet, si les services municipaux les entretenaient, il serait impossible d'enclencher des processus de reprise des concessions.

Changement dans le tri des déchets

Bonne nouvelle, avant la fin de l'année, le tri des déchets sera opérationnel dans les 2 cimetières. Mais attention, les bacs composteurs sont pour les végétaux uniquement. Quant aux plastiques, ils seront traités par les filières de recyclage ou bien remis à la disposition des usagers pour leur réutilisation (pot de fleurs par exemple).

Bernard Lafaye



Une saison festive et des spectacles gratuits

18 juin



Festival Jazz Archipels : un kaléidoscope de sons et de rythmes

Ce 18 juin, le soleil couchant dorait les pierres de l'église, un petit air d'Avignon flottait sur notre cité, et les maîtres du violon Dominique Pifarély, du violoncelle Vincent Courtois et de la clarinette Louis Sclavis faisaient chanter leurs instruments, improvisaient, exploraient à l'infini les sons, les rythmes. Une musique qui a surpris certains, ravi d'autres.

Puis dans la nuit bleue, le duo Rhizottome, Armelle Doussat et Mathieu Metzger nous ont enveloppés dans les sons syncopés, chaloupés de l'accordéon chromatique et du saxophone soprano.

Le festival s'est poursuivi le 19 au Jardin vert. Nous avons eu le temps avant l'averse d'être complètement happés, fascinés par la fanfare la Bulkack. Quinze musiciens ont joué avec une énergie communicative, dansé avec leurs instruments. Une musique colorée. Un régal.

Deux solos ont suivi cette matinée, Christiane Bopp, maniant bidons et trombone, a improvisé une musique aux accents tibétains. Surprenant.

L'autre soliste, un batteur, Michele Rabbia, avec un ordinateur, un tambour, une multitude d'objets, les gestes et la bouche il a créé un espace sonore fantastique, surréaliste.

Enfin, le festival s'est terminé en apothéose avec le Jacky Molard Quartet. Hélène Labarrère à la contrebasse, Jacky Molard au violon, Yannick Jory au saxophone et Janick Martin à l'accordéon. Une surprenante palette de sons du monde : Bretagne, Espagne, Orient. Un métissage somptueux.



21 juin

La Fête de la musique : un succès

L'Adarc a enfin pu organiser les festivités et l'assistance était nombreuse pour écouter les groupes qui se sont succédés. Merci à cette association qui s'investit pour la jeunesse de notre territoire.

3 juillet



Concert de l'École départementale de musique à l'île de la Fuie : une première

Les ateliers de Musiques Amplifiées de l'École départementale de musique nous ont fait le plaisir d'un concert de fin d'année. Débutants, musiciens confirmés, jeunes chanteuses, souvent accompagnés par leurs professeurs ont enflammé leurs guitares électriques, leurs percussions et autres instruments.

Assis dans l'herbe ou sur les chaises mises à disposition par les services techniques, nous avons vogué sur cette île de la Fuie dans un déchaînement de sons et de rythmes.

8 juillet



Cinéma en plein air

Un spectacle offert par le département en collaboration avec le CRCATB qui assurait la technique. Le film *Coco* nous a entraînés dans les aventures d'un jeune Mexicain, rêvant de musique, projeté dans un royaume des morts baroque et

fantastique. Une nuit fraîche éclairée par deux anges échassiers virevoltant sur une musique de Bach.

Une grosse organisation pour mettre en place les transats et les chaises, pour gonfler l'écran. Les élus et les services techniques étaient à la manœuvre pour aider les professionnels du cinéma. Plus de deux cents spectateurs en dépit de la crise sanitaire et beaucoup de bonne volonté pour se plier au port du masque et au lavage des mains.

9 juillet



Blues Passion s'ancre à Châteauneuf

Sur l'île de la Fuie à nouveau, la musique s'installe avec le groupe Lafayette County, une création du Festival de blues de Cognac. Les consignes étaient strictes : une petite jauge de 60 spectateurs, pas un de plus et sur réservation. Toutes les places étaient réservées selon les organisateurs.

Cependant 20 spectateurs seulement sont venus pour le premier concert, et pas plus pour le second. Nous avons dû beaucoup batailler pour faire entrer les Castelnoiviens qui n'avaient pas réservé. Quel dommage, parce que l'harmonica, la batterie et la guitare swinguaient fort.

12 juillet



Veillée la Michpolienne

La pluie nous a chassés de l'île de la Fuie pour la veillée *Contes et chansons* et nous nous sommes réfugiés sous les halles de la mairie. Une quarantaine d'enfants et d'adultes sont venus assister à ce spectacle. Il était une fois... Une fois il était... Un conteur extraordinaire Paul Maisonneuve, un guitariste dans la lune Michel Crespin (qui a revisité tout le répertoire français, Bobby Lapointe, Brassens, Fersen, Perret, etc.). Les enfants étaient ravis par l'orgue de Barbarie qu'ils ont écouté dans un silence religieux, happés comme les adultes par les histoires de Korrigan, du Petit Pierre, etc. Merci à Dominique Maufras pour nous avoir mis en relation avec ce duo attachant.

14 juillet



La douche froide

Tout était en place pour deux concerts et un feu d'artifice, malheureusement, les impératifs sanitaires nous ont contraints à annuler les festivités. Un crève-cœur d'autant que nous connaissons les difficultés rencontrées par les artistes depuis la crise. Heureusement le comité des fêtes du Plaineau a réussi à organiser la fête foraine et a offert un peu de divertissement aux jeunes. Nous espérons que l'année prochaine nous pourrions organiser une fête nationale grandiose.

6 août



Le Porteur de Légendes, Éléonore et le feu sacré par Prysm'Orion

Les projecteurs éclairaient les vitraux de l'église Saint-Pierre nous ramenant au XII^{ème} siècle avec des bohémiennes, un évêque extrémiste et des amoureux. Une belle histoire apologue où les méchants sont punis et ceux qui s'aiment sont réunis. Des danses, des combats, des cracheurs de feu, des jongleurs et un petit feu d'artifice au final. Bravo à la troupe de jeunes qui nous ont offert ce spectacle.

28 août



Fête du pineau

Quatre-vingts personnes sont venues déguster notre assiette-apéritif confectionnée avec des produits locaux, servis par des élus attentionnés et dynamiques. Un bon moment de convivialité.

À ce propos la saison culturelle a été riche grâce à l'investissement des élus, des services techniques qui ont fourni une aide exceptionnelle et nous devons remercier particulièrement le comité des fêtes du Plaineau qui a assuré la restauration et la boisson sur toutes les animations proposées.



Galerie municipale

L'exposition *Autour du Fleuve*

Fin juin, nous avons commencé le cycle d'expositions commissionnées par la municipalité dont l'objectif est de créer un lieu de dialogue entre les questions esthétiques contemporaines et notre territoire. Cette série s'intitule *Un autre regard*.

La première mouture, *Autour du Fleuve*, donnait à voir les différentes interprétations qui peuvent être faites de la Charente. Cette exposition pluridisciplinaire alliait la photographie, la peinture, le film expérimental et des œuvres sonores dans une réflexion actuelle. Ihintza-Chloë Hargous a produit une série de photographies paysagistes avec la sobriété qui la caractérise en suivant le fil de l'eau jusqu'à l'océan. Le peintre charentais Didier Grare, très attentif aux mouvements aquatiques, mêlant science et pigments, a créé des œuvres hydrographiques laissant l'eau peindre ses propres reflets.

En collaboration avec la plate-forme ukrainienne Riversounds qui a mis en place des résidences pour artistes sonores, nous avons mis à la disposition du public des compositions complexes et poétiques.

Enfin, le cinéaste brésilien Gustavo Jahn, venu en résidence au printemps pour filmer la Charente, a pu montrer son film en 16mm composé de 12 tableaux en forme de magnifiques haïkus.

Deux artistes ont offert des temps de médiations avec le public. Cet effort collectif a été coordonné bénévolement par Élise Pisani et le département de la Charente a soutenu financièrement ce projet.



Quatre expositions de peintures

• Séverine Kohout, une peinture au féminin, où l'espace domestique offre un refuge ou une enclave en période sanitaire.

• JJ Ignatius Brennan, une composition de couleurs autour de pictogrammes et de textes, entre sculptures et peintures.

• Frédéric Boirie, une déclinaison de paysages et de visages avec la lumière en ligne de mire.

• Mado Pourtin-Mousnier revient pour finir une exposition qui avait été écourtée à l'annonce du second confinement.

21 portraits pour Châteauneuf

Une autre exposition devrait faire bouger les Castelnoiviens. Il s'agit de *21 portraits pour Châteauneuf*. 21 habitants ont été photographiés et interviewés à propos de notre cité (souvenirs et remarques) par deux artistes castelnoiviens : Élise et David Pisani.

L'exposition aura lieu du 12 au 23 octobre. Vous êtes tous conviés au vernissage offert par la municipalité qui se tiendra le samedi 16 septembre à midi. Pour finir, une performance détonante sera donnée par les enfants d'Ailan et d'Accolade, et coordonnée par la comédienne Laurence Claoué, le vendredi 29 octobre à 18h30. À ne pas manquer.

Marie-Hélène Aubineau

Les nouvelles installées sur notre commune



Cabinet d'imagerie médicale

Marie Comte
Sage-femme
échographiste

Vous accueille dans son cabinet pour réaliser :
Les échographies obstétricales (datation, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre); L'échographie du 1^{er} trimestre: agrée pour la mesure de la clarté nucale et le dépistage de la trisomie 21 et des aneuploïdies; les échographies de surveillance de la croissance fœtale; les échographies pelviennes (gynécologique).

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
et samedi matin

Une semaine sur deux de 9h à 16h30 /
Une semaine sur deux de 8h30 à 18h30

☎ 06 72 94 44 48

🌐 Possibilité de prendre rendez-vous
sur doctolib

Bâtiment économique,
115 impasse des Rocs, champ Peuroty,
16120 Châteauneuf-sur-Charente.



Le Bureau qui Bouge

Élodie Dumercq
Assistante Secrétaire
Indépendante
& Intervenante en Organisation

Mon objectif est de vous rendre le quotidien plus facile, moins stressant et de vous permettre de rester concentré sur votre cœur de métier en prenant en charge votre administratif. Intervenante en organisation, je saurai adapter votre espace de travail en fonction de vos besoins et attentes et vous donner les astuces pour gagner du temps et donc de l'argent. Services proposés aux professionnels, aux particuliers et aux associations.

Tarifs uniques sans engagement

Assistante Secrétaire Indépendante
41€ HT de l'heure

Intervenante en organisation
44€ HT de l'heure

☎ 06 79 95 57 33

@ contact@lebureauquibouge.com

🌐 www.lebureauquibouge.com

15 rue Berthe et Jules Noblet,
16120 Châteauneuf-sur-Charente.



Institut de beauté Angie'Sthetic

Angélique Besse

Angélique Besse, esthéticienne depuis 2015 et prothésiste ongulaire depuis août 2020.

Prestations : onglerie, épilations, soins du visage, modelage corps, beauté des mains et des pieds.

Prochainement : le microblading, le maquillage semi permanent et le tatouage aréole 3D (reconstruction mammaire).

Produits de soins bio et produits d'onglerie vegan et cruelty free.

Horaires d'ouverture

Du lundi au samedi de 9h30 à 19h.

☎ 06 37 14 56 37

12 rue du général de Gaulle,
16120 Châteauneuf-sur-Charente.

Conseil Municipal des Jeunes Castel Parcours



Bonjour à vous toutes et tous,
Nous espérons que vous avez passé un excellent été ici ou ailleurs malgré les conditions sanitaires et que votre rentrée s'annonce sereine !

Du côté du CMJ, pleins de rebondissements concernant le parcours Terra Aventura.

Après de multiples rencontres, mails et réflexions, le parcours que nous avons proposé ne rentre pas dans les critères du Terra Aventura, nous avons donc décidé de créer le notre et de l'intituler « Castel Parcours ».

En parallèle, la commission culture du conseil municipal adulte travaillait sur un parcours de visite de la ville et de son patrimoine. Nous avons donc décidé ensemble de fusionner nos projets pour ne faire qu'un seul parcours. Une carte papier

ou à télécharger sera disponible, chacun pourra commencer le parcours d'où il le souhaite et sera guidé sur les lieux pittoresques de notre cité.

Nous réaliserons des tableaux d'affichage en bois pour raconter l'histoire du site et vous faire part d'anecdotes et d'énigmes.

Le pôle tourisme du Grand Cognac va nous accompagner dans la réalisation de ce projet. Nous mettons tout en place pour que ce parcours puisse voir le jour avant l'été prochain.

Pour le parcours d'accrobranche sur le site du Bain des Dames, nous attendons impatiemment la réponse de la subvention demandée cet été au Département.

Nous avons hâte de commencer les travaux avec les services techniques. Nous croisons les doigts pour que nous puissions nous amuser et grimper aux

Les élections

Elles auront lieu le vendredi 15 octobre dans les écoles primaires et le collège, et ce pour un 4^{ème} mandat au sein de notre commune !

Alors, jeunes futur•e•s élu•e•s, toutes et tous à vos programmes !

branches à la fin du printemps 2022.

Nous arrivons à la fin du mandat pour les jeunes élus avec Axel Avrilleau comme jeune maire.

Que de surprises lors de ces années qui nous ont permis de découvrir les multiples passions et compétences de nos jeunes élus !

Nous avons ensemble préparé activement les futures élections, pour cela nous avons conçu et réalisé une vidéo qui sera diffusée dans toutes les écoles.

Nous remercions grandement Ethan Glangetas qui a réalisé tout le montage ainsi que celles et ceux qui ont témoigné et prêté leur voix, ils sauront se reconnaître !

Émilie Pillard-Clémentel
Déléguée CMJ, enfance et jeunesse

Mot de L'opposition

Et voilà la rentrée !

Malgré la crise du Covid toujours présente, espérons que vous ayez passés de bonnes vacances et que vous revenez requinqués.

L'occasion pour nous de souhaiter une excellente rentrée aux écoliers, collégiens et lycéens castelnoviens dans ce contexte si particulier qu'ils connaissent maintenant depuis 2 ans. Bon travail à vous tous. Bonne rentrée aussi au monde associatif.

Comme chaque année le forum a permis à certains de rencontrer les représentants des associations

et d'échanger sur les modalités d'inscription, les horaires, les problématiques liées au virus et au pass.

Aujourd'hui, plus encore, nos associations ont besoin de leurs adhérents mais aussi du soutien des collectivités pour (sur)vivre.

Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée dans notre équipe siégeante de Sophie Butet suite au déménagement de Christophe Nanglard.

Merci à lui d'avoir été un des énergiques passionnés de la première heure.

Merci à lui pour sa gentillesse, son sens de l'écoute, ses prises de paroles, sa fidélité à notre cause commune et l'énergie déployée pour les Castelnoviens.

Côté actualité, nous saluons la décision de refuser le permis de construire pour le projet du champ de foire suite à l'avis négatifs des bâtiments de France et

aux échanges avec le collectif des riverains.

Nous pensons qu'il faut changer de méthode.

Concier en amont les riverains afin de définir ensemble leur vision du futur nouveau quartier, ce qu'ils ne souhaitent pas...pour ensuite en fournir les objectifs au travail du promoteur.

Une démocratie plus participative et plus inclusive est souvent gage de réussite.

Plus que jamais, nous vous restons fidèles et disponibles.

Nous serons vigilants (et parfois virulents si nécessaire) afin de défendre l'intérêt collectif.

C'est bien la notre rôle..

Le groupe d'opposition
« Énergie et Passion »

Projet logements sociaux

Au Champ de Foire

1 AVANT PROJET

1/ Septembre 2019 : Inscription au programme Opération Revitalisation du Territoire (O.R.T) -> communication *P'tit Castel* n°21 déc. 2019 (p.5) :

Dans l'objectif 2 : Développer prioritairement l'offre de logements sociaux pour atteindre l'objectif des 20 % imposé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

• **Action 1** : Mobiliser du foncier communal pour permettre la réalisation de petits ensembles en locatif social.

• **Action 2** : Cibler une partie de l'offre de nouveaux logements sociaux vers les jeunes couples avec enfants pour participer au rajeunissement de la population.

2/ Février 2020 : Actions inscrites au programme électoral (développer l'offre de logements sociaux pour atteindre l'objectif de 20% imposé par la loi SRU.

3/ 11 mars 2020 : Présentation orale à une réunion publique présentant l'objectif d'un projet de logements sociaux sur la place du Champ de Foire.

3 LANCEMENT ET DÉROULEMENT DU PROJET

1/ Novembre-Décembre 2020 : Commune contactée spontanément par 3 promoteurs différents pour l'étude d'un projet de logements sociaux.

2/ 04 février 2021 : Présentation des 3 projets aux membres de la commission « Urbanisme - Habitat » :

- Proposition n°1 : 37 logements (15 individuels et 22 collectifs (R.D.C et 2 étages));
- Proposition n°2 : 34 logements (10 individuels et 24 collectifs (R.D.C et 2 étages));
- Proposition n°3 : 62 logements collectifs (R.D.C et 2 étages).

Proposition n°2 retenue par les membres de la commission (Promoteur : Linkcity).

3/ 13 avril 2021 : Dépôt du permis de construire par le promoteur Linkcity.

4/ 29 mai 2021 et 15 juin 2021 : Réunions de présentation du projet aux riverains par la municipalité par petits groupes dès que les conditions sanitaires l'ont permis.

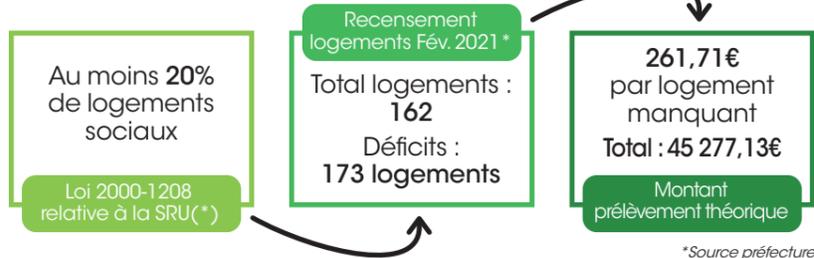
5/ 20 juillet 2021 : Réunion organisée par la municipalité avec les riverains, le promoteur Linkcity et le bailleur social Logelia.

6/ 13 août 2021 : Pour tenir compte de l'avis des riverains par rapport bâtiment R.D.C et 2 étages, la municipalité signe le refus du permis de construire.

7/ 23 août 2021 : Communication du refus du permis de construire au collectif des riverains.

2 CONTEXTE DU PROJET

• Loi SRU(*) :



• **Foncier communal disponible au 1^{er} janvier 2020** : Seulement la place du Champ de Foire (parcelle AB46 - surface : 4950 m² - située dans le périmètre des bâtiments de France mais hors champ de visibilité d'un monument historique -> l'accord de l'architecte des Bâtiments n'est pas obligatoire - Avis simple.

• **Nombre de logements vacants (inventaire 2021)** : 61 (soit 3,5%).

• (Réhabilitation en logements sociaux non envisagée à ce jour par les bailleurs).

4 AVANCEMENT DU PROJET AU 02/09/2021

1/ Nouvelle proposition en cours d'étude par le promoteur Linkcity (à la demande de la municipalité : suppression du collectif R.D.C et 2 étages avec remplacement par un R.D.C et 1 étage)

2/ Étapes suivantes prévisionnelles :

- Présentation de la nouvelle proposition aux élus et en suivant aux riverains;
- Se mettre en accord avec les riverains sur une solution;
- Procédures de désaffectation et de déclassement de la parcelle;
- Dépôt du nouveau permis de construire;
- Vente de la parcelle au promoteur Linkcity (début année 2022).

Karine Gai



Les nouvelles de vos comités de quartier

Les comités de quartier se réuniront dans les semaines à venir, vous serez informés par les flyers distribués dans les boîtes aux lettres. Une adresse mail est également à votre disposition : comité.quartier@chateaufort.fr

Les Chaumes du Roc

Bellevue :

- Demande de borne incendie
↳ Étude de faisabilité lancée
- Dépôts importants de poussières aux abords de la carrière
↳ Rendez-vous pris avec l'entreprise concernée

Chassors :

- Fossé encombré
↳ Fossé nettoyé par les services techniques
- Carrefour dangereux dans le village
↳ Signalisation au sol et panneaux « stop » posés au carrefour
- Emplacement poubelles
↳ Nouvel emplacement de poubelles en cours

La Part des Anges

Les Hauts de Bichat :

- Déplacements de gravats lors de fortes pluies
↳ Les remarques sont prises en considération
- Terrain à entretenir entre deux habitations
↳ Les remarques sont prises en considération
- Signalisation au niveau de la sortie de la cité
↳ Un panneau « stop » a été mis en place à la sortie de la cité

Petit Bois Durand :

- Élagage depuis le village jusqu'à la route d'Angoulême
↳ Procédure en cours
- Des omières sur le chemin du village Le Gré
↳ Entretien du chemin réalisé
- Signalisation à revoir à la sortie du parking du Bain des Dames et sur le chemin vers l'île Mattard (protection des cyclistes)
↳ Pris en compte pour 2022

Route d'Angoulême :

- Signalisation de la limite à 70km/h au niveau de la Prévôtterie à replacer plus en amont
↳ Discussion avec le Département

Les Parcs

- Aménagement du Jardin public
↳ Terrain de pétanque réalisé et commande de tables et de bancs pour pique-nique

Les Fontaines

Cité Frézigatte :

- Dégradation du revêtement d'un trottoir et du muret de clôture
↳ Travaux réalisés
- Nettoyage des poubelles par Calitom
↳ Remarque prise en compte

Monis

- Nouvelle signalisation à adapter à la circulation de la rue Raoul Audebert
↳ Travaux réalisés
- Signalisation rue Martin Buchey
↳ Panneau « stop » posé

Cité la Couture :

- État de la voirie et végétation dégradées
↳ Entretien de la voirie prévu pour la fin de l'année et arborisation à revoir
- Eau fluviale stagnante rue de la Fontenelle
↳ Pris en considération
- Idem rue Guy Barat
↳ Pris en considération
- Un agent sera-t-il présent à la gare à l'avenir ?
↳ Vigilance de la municipalité pour le maintien de l'agent

Rive droite

La Coutardière :

- Revoir le sens de la circulation, manque d'éclairage public sur la partie basse et déplacer le panneau du nom de la voie en début de rue
↳ Étude de faisabilité

Geneviève Michely

Maison de Santé Pluridisciplinaire de Châteauneuf



Le protocole d'accord relatif au projet de rénovation des hôpitaux de Grand Cognac, au profit de la maison de santé de Châteauneuf-sur-Charente, entre l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac, la commune de Châteauneuf-sur-Charente, les hôpitaux de Grand Cognac et l'association « les professionnels de santé castelnoviens » a été signé au printemps 2021.

Il est l'aboutissement d'un projet initié depuis plusieurs années par les professionnels de santé, qui se sont, dans cet objectif, regroupés en Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), depuis avril 2019.

Les travaux doivent débuter en octobre 2021. Ces travaux sont conduits par les hôpitaux de Grand Cognac sur une partie de leur site de Châteauneuf, l'ancienne maternité.

L'Agence Régionale de Santé et la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac participent au financement de cette maison de santé à hauteur de 300 000 euros chacune, pour un projet aux alentours de 900 000 euros.

Tous les professionnels seront locataires de cette structure.

650 m² au sol vont permettre d'accueillir 4 médecins généralistes et leurs internes (6 médecins pourront être accueillis à terme), tous les infirmiers libéraux, une kinésithérapeute et une podologue. Nous espérons aussi accueillir dans quelques mois une infirmière d'Action de Santé Libérale En Equipe (ASALEE).

La désertification médicale du territoire est une réalité, nous souhaitons tous que cette maison de santé permette de répondre à la demande de soins en favorisant l'installation de jeunes médecins.

Nous avons conscience des difficultés d'accès aux soins actuelles et des conséquences pour les patients du territoire, et attendons avec impatience l'aboutissement de ce projet.

Les professionnels de santé
JL Lévesque



Pour répondre à la demande croissante de consommer des produits issus de circuits courts il était opportun de proposer ce point de vente dans notre commune. Un réseau de producteurs intéressés par ce projet s'est constitué pour créer l'entité : Place fermière.

Grâce au réseau de la Chambre d'Agriculture de la Charente, d'autres producteurs-apporteurs ont été sélectionnés pour vendre des produits rentrant dans un cahier des charges précis.

Nous devons tous être soucieux de l'impact carbone dans nos habitudes de consommation et être conscients qu'acheter local c'est aussi créer de l'emploi sur notre territoire et favoriser l'entretien de nos campagnes.

Ouverture du magasin le 20 octobre prochain.

Bernard Lafaye

Côté écoles quoi de neuf ?

La rentrée des classes s'est déroulée les jeudi 2 et vendredi 3 septembre dans un nouveau rythme, avec le passage à la semaine de 4 jours.

L'école élémentaire Marcelle Nadaud dirigée par Maud Masif accueille 179 élèves et l'école maternelle Marie Curie dirigée par Camille Chardon enregistre 86 élèves.

Pour favoriser les pratiques sportives, de nouvelles activités vont se mettre en place à l'initiative de la municipalité sur le temps scolaire.

Ainsi les élèves de la classe mixte Cm1/Cm2 ont pratiqué en septembre du tir à l'arc sur la station du Bain des Dames encadrés par Adrien Tourraine.

Les 38 élèves de la classe orchestre ont repris leur parcours musical, le protocole sanitaire devrait leur permettre enfin de découvrir les joies de la pratique collective.

À l'école maternelle Marie Curie, les usagers ont pu apprécier en cette rentrée, la mise à disposition de sanitaires neufs ainsi que le remplacement des stores de chaque classe.

Les maîtresses ont choisi une couleur différente pour chaque classe ce qui donne à la cour de récréation une tonalité arc-en-ciel.

Thierry Degrande



Entretien avec Camille Chardon Directrice de l'école Marie Curie de Châteauneuf



Thierry Degrande :
Pouvez-vous vous présenter aux Castelnoviens ?

Camille Chardon :
J'ai 27 ans, j'ai commencé ma carrière d'enseignante à l'âge de 22 ans, j'étais en poste à l'école de Triac-Lautrait avant d'obtenir le poste de Direction à l'école Marie Curie de Châteauneuf à la rentrée 2020.

TD : Comment avez-vous vécu cette première année à Châteauneuf ?

CC : Comme enseignante, j'ai partagé une très bonne année avec les parents comme avec les enfants. Je me suis vite attachée à mes 27 « petits bouts », c'est toujours un plaisir d'être la première maîtresse dans la vie d'un enfant et de le voir grandir. Du côté de l'équipe pédagogique et des agents, j'ai été très bien accueillie.

Comme directrice, la bonne entente avec la municipalité a facilité le bon fonctionnement de l'école, ce qui est fondamental pour moi. Les équipements mis à disposition permettent d'enseigner dans de bonnes conditions.

TD : Comment vivez-vous cette seconde rentrée marquée par la poursuite de la crise sanitaire ?

CC : Les retrouvailles avec l'équipe ont été un plaisir mais le contexte sanitaire demeure omniprésent. Il entrave au quotidien les principes fondamentaux de la maternelle comme celui de la socialisation rendu difficile de par la limitation des contacts entre les enfants.

TD : Quels projets souhaitez-vous développer cette année ?

CC : Nous avons, cette année, un projet commun à toute l'école, porté vers la découverte du monde, l'objectif étant de sensibiliser les enfants à la diversité culturelle et linguistique. Les élèves pourront correspondre avec une classe d'un pays étranger.

TD : Nous espérons que l'ensemble de vos projets se réaliseront dans les meilleures conditions.

CC : Oui, bien que contraints par la crise sanitaire nous voulons maintenir des activités. Les élèves auront un spectacle à Noël et un autre à la fin de l'année. La découverte d'une ferme pédagogique est également à l'étude.

TD : Qu'aimeriez-vous mettre en place si les contraintes sanitaires disparaissaient ?

CC : Si le contexte le permet, j'aimerais emmener les enfants en séjour à la mer ou à la montagne.

TD : Merci de nous avoir accordé cet entretien.